



LABORATOIRE DE SOCIOLOGIE
D'ANTHROPOLOGIE
ET D'ETUDES AFRICAINES

LASANEA



REVUE DEZAN

VOLUME 8, NUMERO 1, 2020

UAC, Juin 2020

DEZAN

VOLUME 8, NUMERO 1, 2020

UAC, Juin 2020

Toute correspondance est adressée au :
Comité de Rédaction de la revue DEZAN
01 BP 526 Cotonou, République du Bénin
revuedezean@yahoo.fr

Toute reproduction sous quelle forme que ce soit est interdite et de ce fait passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la production du droit d'auteur en République du Bénin.

ISSN 1840-717-X DU 4^{ème} trimestre

Dépôt Légal N°6378 du 4^{ème} trimestre

Ce numéro a été réalisé grâce à l'engagement, aux conseils et observations d'enseignants et chercheurs du Département de Sociologie-Anthropologie et d'autres entités de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey Calavi.

Nous tenons à témoigner de notre reconnaissance aux **Professeurs Michel BOKO, Guy Ossito MIDIOHOUAN, Ambroise MEDEGAN, Bertin YEHOUEYOU et Maxime da CRUZ.**

Dr. Narcisse YEDJI et Romuald T. SOSSOU ont assuré le recueil, l'agencement et la mise en forme des textes. Le tout, sous la supervision du Rédacteur en Chef par intérim **Dr. Codjo Timothée TOGBE**

REVUE DEZAN <i>Volume 8, NUMERO 1, Juin 2020</i>
--

Directeur de publication

Dr. IMOROU Abou-Bakari (MC)
Maitre de Conférences des Universités (CAMES)

Rédacteur en Chef par intérim

Dr.Codjo Timothée TOGBE
Maitre Assistant des Universités (CAMES)

Comité Scientifique

Pr. Michel BOKO (Bénin), Pr. Prospère I. LALEYE (Sénégal),
 Pr. Albert TINGBE-AZALOU MC (Bénin), Pr. Francis AKINDES (Côte d'Ivoire),
 Pr. Maxime Da CRUZ (Bénin), Pr. Thomas BIERSCHEK (Allemagne), Pr
 Yendoukoa Lalle LARE, MC (Togo), Pr. Albert NOUHOUAYI (Bénin), Gautier
 BIAOU, MC (Bénin), Pr. Mamoudou IGUE (Bénin), DANIQUE TAMASSE Roger,
 MC (Togo), MONGBO Rock (Bénin), Pr. Issiaka KONE (Côte d'Ivoire), Pr. Séri
 DEDY, Pr. Elisabeth FOURN (BENIN), Alkassoum MAIGA (BURKINA FASO)
 et Pr. Lolouvou Foly HÉTCHÉLI (TOGO) , HOUNGNIHIN Rock

Comité de Lecture

Pr Toussaint TCHITCHI (Bénin), Pr. Sylvain ANIGNIKIN Bénin),
 Pr. Paulin T. HOUSSOUNOU (Bénin), Pr. Albert TINGBE AZALOU, MC
 (Bénin), Pr Roch Gnahoui DAVID (Sénégal), IGUE Babatundé Charlemagne
 (Bénin), MIDIOHOUAN Guy Ossito (Bénin), MEDEGAN Ambroise (Bénin)

Recueil, agencement et mise en forme des textes

Dr. Narcisse YEDJI & Tokandé Romuald SOSSOU

SOMMAIRE

LE COMMERCE TRANSFRONTALIER DU POISSON TRANSFORME ENTRE LA COTE D'IVOIRE ET LE GHANA, _____	7
Aboya Narcisse & Kanga Koco Marie Jeanne	
SOIGNANTS ET VECUS DU BURNOUT A LA CLINIQUE UNIVERSITAIRE DE GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE (CUGO) DE COTONOU _____	25
Alphonse Mingnimon AFFO, Elwis Roland ASSOGBA & Grégoire Magloire GANSOU	
PRATIQUE DU RITE ASEN CHEZ LES FON DE OUIDAH : ENTRE SACRALITE ET SYMBOLISME IDENTITAIRE _____	45
John AKINTOLA	
L'ACCES A L'EAU POTABLE ET SES INCIDENCES SOCIO-ENVIRONNEMENTALES DANS LE PREMIER ARRONDISSEMENT DE LA COMMUNE DE DJOUGOU AU NORD DU BENIN _____	59
AKIYO Offin Lié Rufin	
GLOBALISATION DES MŒURS, GOUVERNABILITE ET INCIVISME DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES A OUAGADOUGOU _____	75
Yisso Fidèle BACYE & Moubassiré SIGUE	
STRATEGIES D'ORGANISATION DE LA SECURITE AUTOUR DES MARCHES FORAINS DE BROBO EN COTE D'IVOIRE _____	95
BALLY Claude Koré	
FACTEURS SOCIAUX LIMITANT L'ADHESION DES FEMMES AUX COOPERATIVES PAYSANNES A AKPRO-MISSERETE AU SUD DU BENIN _____	113
BENON MONRA ABDOULAYE	
LA VERTU COMME VÉRITABLE RICHESSE DES ÉTATS CHEZ PLATON _____	129
BROU Nanou Pierre	
« IYAWO » DE KETOU AU BENIN: ENTRE HERITAGE CULTUREL ET AUTONOMISATION FINANCIERE _____	149
Cabiratou OGOUBIYI, Donald V. B. CHAOU & Dodji AMOUZOUVI	
RADIOSCOPIE D'UNE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE AUX FINS DE VALORISATION DES RÉSULTATS DE RECHERCHE AU BURKINA FASO _____	165
Tionyéfé FAYAMA, Mariétou SORY & Flavienne Valérie SAWADO	
GENRE ET GESTION INTEGREE DES DECHETS SOLIDES (BALLES) ISSUS DE LA TRANSFORMATION DU RIZ DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE L'ATACORA AU BENIN _____	191
Appolinaire D. GNANVI	
ORGANISATION DU SYSTEME DE SANTE EN MILIEU RURAL AU BURKINA FASO ET LOGIQUES D'ACTEURS : UNE LECTURE A PARTIR DE LA STREET LEVEL BUREAUCRACY _____	211
Sidbéwendin David Olivier ILBOUDO	
PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN DE LA VILLE DE ZINDER : ROLE ET SIGNIFICATION DE L'HABITAT TRADITIONNEL DU DEDANS AU DEHORS _____	231
Issoufou ISSA	
MOBILES EXPLICATIFS DE LA MONETARISATION DES TRANSACTIONS FONCIERES CHEZ LES NIABOUA DE TAPEGUHE DANS LE CENTRE OUEST IVOIRIEN _____	247
Arsène KADJO ; Koffi Noël KOUASSI & Kounadi TRAORE	
CONSTRUCTION DE L'IDENTITE RELIGIEUSE DÁÁGBÓVI AU SEIN DE LA TRES SAINTE EGLISE DE JESUS-CHRIST AU SUD-BENIN _____	263
KOKOU Bessan Florentin, AFADJINOU Horace & AKINTOLA John	

LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES IVOIRIENNES DANS LA COOPÉRATION CÔTE D'IVOIRE-JAPON DE 1983 À NOS JOURS _____	277
N'Dri Laurent KOUAKOU	
RESISTANCE DES ACTEURS SOCIAUX AUX RECOMMANDATIONS DE LA MEDECINE MODERNE POUR LA GESTION DE LA GROSSESSE A TOFFO _____	303
LALY Ambroise, CADASSOU Marcien K. S. , IMOROU Abou-Bakari & HOUNGNIHIN A. Roch	
FACTEURS LOCAUX DES ALEAS CLIMATIQUES ET MESURES D'ADAPTATION DES POPULATIONS DU DEPARTEMENT DES COLLINES AU BENIN _____	327
MAKPONSE Makpondéou	
GOUVERNANCE LOCALE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DANS LES COMMUNES DE LALO, KLOUEKAMEY ET TOVIKLIN (MOYEN-COUFFO) AU SUD DU BENIN _____	353
Brice Hugues Serge MARIANO & Marius K. VODOUNNON TOTIN	
DOULEUR CHRONIQUE : DES RÉALITÉS CULTURELLES AUX FONCTIONNEMENTS PSYCHIQUES DU SOIGNANT-SOIGNÉ À L'HÔPITAL D'INSTRUCTION DES ARMÉES DE COTONOU (BÉNIN) _____	369
MEHINTO Michel Mètonou	
ESSOR DE L'HEVEACULTURE EN COTE D'IVOIRE : DEVELOPPEMENT DES CONTRATS DE PRET DE TERRE CONTRE ENTRETIEN DE JEUNES PLANTS ET DE MISE EN GAGE EN SITUATION DE RECONVERSION CULTURALE _____	393
MLAN Konan Séverin	
MOUVEMENTS SOCIOPOLITIQUES AU TOGO : QUEL AGIR STRATEGIQUE ET COMMUNICATIONNEL DES ACTEURS POLITIQUES ? _____	413
Gbati NAPO	
LES ENFANTS ORPHELINS ET REBELLES DANS LES CONTES AFRICAINS : CANON D'UNE MORALE DE DIDACTISATION _____	435
Konan Germain N'GUESSAN	
LE MAGHREB AU VIIIème SIECLE : RESISTANCES A L'IDEAL ISLAMIQUE D'UNITE (720-745) _____	453
Nogbou M'domou Eric	
ENFANT, MALADIE ET GUERISON A LOUGSI (BURKINA FASO) : L'ANTHROPOLOGIE ET LA TRANSITION DES PRATIQUES DE SANTE PUBLIQUE _____	473
Natéwindé SAWADOGO	
DYNAMIQUE DES VECUS SOCIO-CULTURELS ET RAPPORT A L'ECOLE DES SENOUFU MIGRANTS DANS LA ZONE FORESTIERE DE LA COTE D'IVOIRE ____	495
SILUE Abou	
VALEURS RELIGIEUSES ET LAÏCITE _____	525
TAYORO Gbotta	
CONCILIATION VIE FAMILIALE ET VIE PROFESSIONNELLE : UN DEFII POUR LES FEMMES SOIGNANTES DU SECTEUR PUBLIC DE LA SANTE A LOME _____	547
TOUDEKA Ayawavi Sitsopé & GNOUMOU THIOMBIANO Bilampoa	
GESTION DE FLUX DES ELEVES AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL AU MALI : INNOVATION OU ENSEIGNEMENT AU RABAIS ? _	569
Ibrahima TRAORE	
INTEGRATION DU GENRE DANS L'AFFERMAGE DES OUVRAGES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DANS LA COMMUNE DE KLOUEKANME _____	585
GBOYOU G. Nestor ; TOBADA Alexis Babyilas ; GOMEZ COUAMI Ansèque & VISSIN Expédit Wilfrid	

GOVERNANCE LOCALE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DANS LES COMMUNES DE LALO, KLOUEKAMEY ET TOVIKLIN (MOYEN-COUFFO) AU SUD DU BENIN

Brice Hugues Serge MARIANO
bmmasaro67@gmail.com

Marius K. VODOUNNON TOTIN
kmariuso@yahoo.fr

Résumé

Dans presque toutes les contrées du Bénin, la fourniture du service public en eau potable demeure une préoccupation cruciale au regard de la disponibilité de la ressource et des mécanismes structurant sa distribution. Dans le cadre de la décentralisation, de nouveaux dispositifs institutionnels de sa gestion sont mis en œuvre surtout en milieu rural où la qualité et l'accessibilité posent problème. Il revient désormais aux collectivités locales de gérer la maîtrise d'ouvrage, d'impliquer tous les acteurs à la gestion des ouvrages hydrauliques, d'asseoir la programmation des ouvrages et la couverture harmonieuse de leur territoire en points d'eau potable. Cette gestion des ouvrages de l'eau potable est confiée aux communautés qui, à travers les Associations de Consommateurs de l'Eau Potable, ont reçu de l'Etat le droit d'exploitation, d'entretien, de maintenance et de renouvellement de l'équipement à travers la vente de l'eau, la maintenance des équipements et la durabilité de l'investissement. C'est dans ce nouvel élan de fourniture d'eau potable, que se révèle le diagnostic de la gouvernance du secteur ? L'objectif de cette recherche est donc d'analyser, par une démarche méthodologique axée sur l'observation de terrain et des entretiens avec les différents acteurs concernés, les modes de fourniture et de gestion de l'eau potable en adéquation avec la demande des communautés rurales. De l'analyse des résultats, il se dégage que la gestion des ouvrages hydrauliques dans le moyen-Couffo est peu commode avec une quasi inadéquation entre l'offre et la demande. Ce qui pousse les communautés à faire recours à d'autres sources d'approvisionnement en eau potable. Il reste alors à réfléchir encore de façon plus approfondie sur la stratégie du service public d'eau potable en milieu rural au Bénin.

Mots-clés : Eau potable, moyen Couffo, AEV, FPM, décentralisation.

Abstract

In almost all the regions of Benin, the supply of the public service with drinking water remains a crucial concern with regard to the availability of the resource and the mechanisms structuring its distribution. As part of decentralization, new institutional arrangements for its management are being implemented, especially in rural areas where quality and accessibility are problematic. It is now coming back to local local authorities to manage the contracting authority, to involve all the actors in the management of hydraulic structures, to establish the programming of structures and the harmonious coverage of their territory with drinking water points. This The management of drinking water works is entrusted to the communities which, through the Community Associations of Drinking Water Users, have received from the State the right to operate, maintain, maintain and equipment renewal through the sale of water. But in this new impetus for the supply of drinking water, what does the diagnosis of the governance of the sector reveal? The objective of this research is therefore to analyze and evaluate, by a methodological approach focused on field observation and interviews with the various stakeholders, the modes of supply and management of drinking water in line with the demand of rural communities. From the analysis of the results, it emerges that the management of hydraulic works in the Middle Couffo is inconvenient with an almost mismatch between supply and demand. This pushes communities to rely on other sources of drinking water. It then remains to reflect even more in depth on the strategy of the public drinking water service in rural areas in Benin.

Keywords: Drinking water, medium-Couffo, AEV, FPM, decentralization.

Introduction

L'eau, un peu comme l'air est indispensable à tout être vivant. Elle joue un rôle important dans la vie de l'homme. Le manque ou l'insuffisance de cette denrée précieuse dans un environnement habité porte toujours des préjudices aux communautés. Ainsi, l'accès et la disponibilité permanente en eau potable reste un défi primordial dans le monde. En effet, l'approvisionnement en eau potable (AEP) est sujet, aujourd'hui encore, à d'énormes difficultés et prend de plus en plus de l'ampleur (Rapport Mondial sur le Développement Humain, 2006). Dans le contexte du Bénin qui recherche des solutions durables aux problèmes de développement, l'amélioration de la gouvernance des ressources en eau s'avère nécessaire. Le rapport de synthèse de la vision nationale

de l'eau en l'an 2025 à présenter le Bénin comme un pays assez arrosé dans son ensemble. La pluviométrie moyenne annuelle étant comprise entre 700 mm et 1400 mm. Les ressources en eau de la surface sont évaluées à 14 milliards de mètres cubes d'eau et les capacités annuelles de la recharge de la nappe sont estimées à 1,87 milliards de mètres cubes (PNEB, 2007, p 19). Malgré cette potentialité de ressource en eau du pays, l'eau pose de problème depuis des décennies en termes de quantité et de qualité surtout dans les milieux ruraux. Une bonne partie de la population du pays continue à s'alimenter en eau de surface non traitée et en eau de pluie collectée à partir des toits de maisons (Direction Générale de l'Eau, 2009, p 25). Dans les centres urbains, la couverture en eau potable est de 51,78% et de seulement 46,35% en milieu rural en 2007, soit un total de 48,4% (Direction Générale de l'Eau ex Direction Générale de l'Hydraulique, 2007). Selon (A AFOGBOLO 1996 p.13) cité par (Y.C. HOUEHA 2007, p105), des données statistiques prouvent que le Bénin, un pays de l'Afrique de l'Ouest, tout comme la majorité des pays africains, accuse un grand retard en ce qui concerne l'alimentation en eau potable. Mais les projections de David BROOKS pour l'avenir sont encore plus pessimistes : « Au cours des 25 prochaines années, le tiers de la population mondiale fera face à une grave pénurie d'eau. De toute évidence, les inégalités quant à la disponibilité et à l'approvisionnement d'eau douce sont une question de vie ou de mort, et constituent, en matière de gouvernance, un des impératifs les plus catégoriques de notre temps ».

Toujours au Bénin, les politiques de construction et de gestion des infrastructures hydrauliques ont profondément évolué au cours des 30 dernières années. Jusqu'à la fin des années 1980, où, le tout État prédominait (B. HOUNMENO, 2006 P. 17) et les politiques de l'eau, sans concertation avec les populations locales, se résumaient à l'implantation d'infrastructures à partir du calcul du nombre de m³ disponibles par habitant. À partir de 1992, on assiste à l'émergence d'une double approche fondée sur la demande des usagers pour l'implantation des points d'eau modernes et la responsabilisation des communautés pour leur gestion. Il reste alors à réfléchir encore de façon plus approfondie sur la question de la stratégie de gestion des ouvrages d'eau potable. Certes, il existe depuis 2005 un document de "stratégie nationale d'approvisionnement en eau potable 2005-2015". Mais depuis son adoption, ce document reste inopérant compte tenu des contingences et susceptibilités liées à sa mise en application. De 1990 à 2005, il a été construit, pour desservir les populations rurales

béninoises en eau potable, un parc de 260 Adductions d'Eau Villageoises (AEV) et Postes d'Eau Autonomes (PEA). La gestion de cet important dispositif hydraulique avait été confiée à des Associations Communautaires de Consommateurs appelées « Associations d'Usagers de l'Eau Potable » (AUEP) instituées par le décret n°96-317 du 02/08/1996 qui définit aussi le mode de gestion des AEV, ainsi que le mode de constitution, d'organisation et de fonctionnement des AUEP. Il a suffi à peine un quinquennat de gestion pour que cette organisation mandatée pour la gestion de l'eau potable en milieu rural, affiche son incapacité vis-à-vis de cette tâche. Aussi, une étude diagnostique a-t-elle été conduite sur le plan national par une cellule de coordination de l'ensemble des projets d'eau (sise DGEau) appelée "Initiative Eau pour les centres semi-urbains" et représentant l'ensemble des partenaires financiers impliqués dans le secteur au Bénin. Cette étude a révélé que 73%des AEV ne disposent pas de capacité financière suffisante pour le renouvellement de leur équipement, conséquence d'une gestion actuelle des AEV qualifiée de médiocre. Etant donné que cette capacité financière est le principal indicateur de la pérennité du système, il urge de se poser des questions. Cette médiocrité de la gestion des AEV a poussé l'Etat à envisager « de mettre en place une nouvelle politique de gestion afin de mieux garantir la pérennité du service de l'eau fourni pour ce type d'ouvrage. »

Dans le but de définir une nouvelle politique, un atelier national des acteurs du secteur a été tenu en juin 2006 et a préconisé la responsabilisation des collectivités locales qui avaient déjà vue jour trois (03) ans plus tôt (2003). L'affermage serait donc l'option idéale pour l'atteinte des objectifs d'offrir un meilleur service public d'eau potable aux populations.

Selon A. Bonacieux et F. Gangneron (2011), « l'affermage au profit d'opérateurs privés est particulièrement recommandé pour les infrastructures complexes, telles que les AEV, compte tenu du coût élevé des équipements et de l'importance des charges liées à leur fonctionnement et à leur maintenance ». Les communes peuvent choisir entre quatre types de contrats de délégation de gestion : un contrat entre la commune et un fermier ; un contrat tripartite entre la commune, le fermier et l'association des consommateurs d'eau potable. Dans le cadre de ce contrat, l'AUE, renommée association des consommateurs d'eau potable (ACEP), est chargée de veiller au respect par le fermier des termes du contrat ; un contrat entre la commune et l'ACEP qui ne concerne que les anciennes AEV correctement gérées par les AUE. Dans ce type de contrat, l'ACEP, qui est le fermier, a obligation de confier la maintenance à un opérateur compétent ; un

contrat double délégation, l'un entre la commune et le fermier, l'autre entre la commune et l'ACEP. Dans ce type de contrat, la commune délègue la production de l'eau au fermier qui vend l'eau à un prix fixé contractuellement à l'ACEP. Il faudrait donc qu'il y ait la « mise en place au niveau de la mairie, un service technique spécial sur l'eau potable (STSEP), puis le renforcement des compétences des élus et des agents de la mairie et la valorisation des ressources humaines disponibles » (M. Kpoyin, 2006, p.54)

Dans le cadre de ce travail, ce « *dispositif communal* » dans le moyen-Couffo, renforcera les capacités d'intervention des communes, mais à lui seul ne suffit pas pour rendre efficace le service d'approvisionnement en eau potable sur ces communes. En effet, le problème se trouve non seulement au niveau des capacités de l'administration communale à exercer la maîtrise d'ouvrage, mais aussi et surtout au niveau des déterminants de l'équilibre financier des comptes d'exploitation des AEV et des modalités de mise en application de la réforme structurelle préconisée par l'Etat et ses partenaires en vue de la professionnalisation de la gestion des ouvrages de l'eau potable. Pour en venir là, il convient de faire un état des lieux du système actuel de gestion sous ses deux aspects fondamentaux : le fonctionnement institutionnel des AUEP et la rentabilité des AEV, BF et PE en leur qualité d'entreprises sociales. (B. Hounmenou, 2006 P. 17) a analysé les dynamiques socio-économiques des acteurs impliqués dans l'approvisionnement en eau potable des populations rurales du Bénin en général sans toutefois aborder les questions relatives à la viabilité institutionnelle et financière du système de gestion. Cette recherche permet de faire le diagnostic du système actuel de gestion des AEV, d'identifier des facteurs réducteurs de la viabilité financière et de proposer, avec la participation des acteurs locaux, des orientations stratégiques de développement du secteur. Pour cela, l'Etat béninois et les partenaires au développement s'investissent au quotidien pour assurer l'accès permanent des communautés rurales aux services sociaux publics de bases dont "l'eau potable". Cependant, Les communes du moyen-Couffo (Toviklin, Lalo et Klouékanmey) n'en sont pas écartées. Une variété de sources d'eau identifiées dans l'ensemble sur l'étendue de ladite portion du Couffo en eau dont, tous ne sont pas potables, représente par conséquent une menace à la santé des populations.

1. Méthode, matériel et modèle d'analyse

L'usage d'une méthode s'avère indispensable pour toute recherche en science sociale, en vue d'éviter de se perdre dans la complexité. En effet, ce travail de recherche est à la fois quantitatif et qualitatif. Pour collecter et analyser les discours des informateurs en vue d'une bonne appréhension de la problématique, les techniques et outils d'investigation utilisés sont constitués d'une documentation (revue documentaire), des entretiens avec les unités identifiées, des questionnaires, et des observations directes (des AEV, BF et PE toujours fonctionnels et bien entretenus et ou le contraire, la couleur de l'eau, l'état de l'environnement, les infrastructures de distribution d'eau potable). Les différents outils de recherche sont la grille d'observation, le guide d'entretien, le questionnaire. Un échantillon de cent quarante-quatre (144) enquêtés composés de plusieurs catégories d'acteurs (offreurs de service d'eau potable et les demandeurs) repartit selon les différentes communes du moyen-Couffo est retenu. Ainsi, la technique du choix raisonné est utilisé pour sélectionner les enquêtés. L'objet de la présente recherche étant d'évaluer le service public d'eau potable en milieu rural, il est susceptible d'être appréhendé à la lumière de **la théorie de « l'offre et la demande » de [David Ricardo](#)**. L'offre est la quantité d'un bien économique que les producteurs souhaitent vendre à un prix raisonné et conventionnel. Ces principaux déterminants sont le prix du marché et les coûts de production. La demande quant à elle, est la quantité voulue d'un bien, à un prix donné, par les consommateurs ayant les moyens de s'en acquérir. Puisqu'il s'agit d'un échange de biens matériel (l'eau) contre un bien financier (l'argent) entre les demandeurs et prestataires de service d'eau potable dans le moyen-Couffo. Cette théorie s'inscrit alors dans la logique descriptive de la qualité, la quantité et le coût de service public d'eau potable offert sur demande de la population du moyen-Couffo.

Cibles	Echantillon		
	Lalo	Toviklin	Klouékanmey
STSEP	2	4	3
DGEau	2	3	3
AUEP	15	16	14
Fermiers	6	5	5
Gérants de BF et PE	14	14	17
TOTAL	39	42	42

2. Résultats

L'accès à l'eau potable dans le moyen-Couffo, entre offre et demande.

Les populations du moyen-Couffo s'approvisionnent en eau via plusieurs sources implantées dans les différentes localités des communes. Sur le territoire de l'espace communautaire, on compte quatre types d'ouvrages d'AEP à savoir : les Puits Modernes (PM) ; les Adductions d'Eau Villageoises (AEV) ; les Postes d'Eau Autonome (PEA) et les Forages équipés de Pompe à Motricité humaine (FPM). Ces ouvrages étaient gérés par les communautés à travers les associations des usagers d'eau potables qui assuraient la pérennité de ceux-ci. Les photographies ci-dessous illustrent quelques modèles d'ouvrages d'AEV.



Photo 1 : Adduction d'eau A doukandji
Source : données de terrain



Photo 2 : un château d'eau à Doko
(commune de Toviklin)
Source : données de terrain

Les AEV présentent de nombreux avantages par rapport aux ouvrages simples, tels que, la suppression du pompage manuel, la réduction du temps d'attente aux points d'eau, la disponibilité des points de distribution plus proches des consommateurs. En plus de ces avantages, les usagers ont la possibilité sous certaines conditions de disposer de branchements particuliers à domicile, sans investissements lourds, etc. L'accès à l'eau potable devient de plus en plus facile grâce à l'extension quotidienne du réseau d'eau à travers l'implantation des BF et les Postes d'Eau Autonomes (PEA), dans toutes les zones des communes du moyen Couffo. La photo ci-dessous montre une BF qui sert beaucoup aux usagers du milieu où il est implanté.



Photo3, Une Borne Fontaine
Source : données de terrain

Ces équipements du moyen-Couffo en infrastructures hydrauliques permettent d'offrir des services d'eau potable aux populations. Cependant, la demande en eau potable par les populations du moyen-Couffo est de plus en plus en dessous de l'offre disponible et explique le recours des populations à d'autres sources alternatives. Il s'agit notamment de l'eau de puits traditionnel, de pluie et de marigot comme le montre les photos ci-après.



Photo 4&5: Puits à Grand diamètre réalisé respectivement par l'ONG GRASID à Solévohoué et par les communautés de Mintchihoué.
Source : données de terrain



Photo 6: Rivière AWLIN situé à 2km de Lalo-centre servant d'eau de consommation aux populations
Source : données de terrain

Le service public d'eau potable : un aperçu sous l'angle des politiques publiques locales

Les collectivités locales constituent des maillons non négligeables dans la fourniture de service public d'eau potable dans les milieux ruraux. Ainsi, l'Etat à travers l'élaboration des textes législatifs et réglementaires, les placent au centre de ce système. Ainsi, sept (07) domaines de compétences ont été transférés aux communes et sont regroupés en trois catégories, notamment les compétences propres, les compétences partagées et les compétences déléguées. Dans ce cadre, les communes concernées ont pour missions de réaliser et d'équiper des infrastructures hydrauliques, de fournir et de distribuer l'eau potable, de construire des ouvrages de protection contre l'inondation, d'évacuer les eaux pluviales et de collecter et les déchets solides autre que les déchets industriels. Les conseils communaux du moyen-Couffo ont ainsi la charge de :

- programmer de nouveaux ouvrages (AEV, FPM) ;
- rechercher de financement des ouvrages programmés ;
- faire réaliser les ouvrages et suit leur réalisation ;
- choisir le mode de gestion pour garantir la durabilité des ouvrages ;
- déléguer la gestion des ouvrages ;
- mettre en place un cadre d'entretien et de maintenance communal ;
- suivre la gestion des ouvrages (pérennité des ouvrages).

Outre les conseils communaux, le Cadre de Concertation communale de l'Eau et Assainissement (CCEA) joue une partition dans le service d'eau potable dans le moyen-Couffo. Présidé par le Maire, ce cadre est composé notamment d'élus communaux, de Chefs de services déconcentrés et de la société civile et a pour missions : d'informer et de sensibiliser les populations sur les bienfaits de la consommation de l'eau potable, de suivre la gestion de l'eau au niveau des ouvrages simples et complexes, d'échanger périodiquement avec la structure d'intermédiation sociale sur ses activités dans la commune et de suivre la mise en œuvre de la Programmation Communale Eau.

Chaque Conseil Communal se réunit une fois par trimestre sur convocation de son président ou sur demande de la majorité de ses membres

Il est à noter que la gestion communautaire a très vite montrer ses limites, parce que caractérisée entre autres, par la mauvaise gestion

des ressources générées par la vente de l'eau, le manque d'entretien des ouvrages et l'impossibilité de fournir en permanence de l'eau en quantité et en qualité aux populations. Pour pallier à cet état de fait, il a donc été introduit une réflexion qui a aboutie à la mise en place de la gestion par affermage pour les ouvrages complexes que sont les adductions d'eau villageoises et de la délégation de gestion pour les ouvrages simples tels que les forages équipés de pompes à motricité humaines. Au départ, l'affermage avait été rejeté par la communauté qui ne voulaient abandonner en rien, les intérêts que leur procure la gestion communautaire et par le truchement duquel, les gestionnaires se proclamaient propriétaires des ouvrages, parce que ayant donné une participation à l'investissement initial. La gestion professionnelle des ouvrages hydrauliques dans les communes du moyen-Couffo responsabilise donc des personnes physiques ou morales et chaque acteur joue un rôle pour assurer la permanence du service public d'eau potable.

Gestion professionnelle et décentralisée des services publics de l'eau dans le moyen-Couffo

Au Bénin, la loi 2001 -07 du 9 mai portant sur la maîtrise d'ouvrage publique indique que la commune doit s'assurer de l'opportunité et de la faisabilité d'un ouvrage hydraulique en déterminer la localisation, en définir le programme de réalisation et l'enveloppe financière prévisionnelle, en assurer le financement, choisir le processus de réalisation et décider du mode de gestion. Quant au décret n0200 1-094, il précise que la commune doit veiller à la protection de la qualité de l'eau de captage en prenant des dispositions adéquates en ce qui concerne l'occupation du sol de la zone d'influence de l'ouvrage. Dans ce nouveau contexte, l'approche par la demande qui a été adoptée depuis 1992 par le Bénin comme seul principe déterminant la satisfaction des besoins des populations en ouvrages d'eau potable a révélé ses limites par rapport à l'appropriation communautaire de la gestion et la durabilité des points d'eau qui en étaient attendues. Face à ces constats, il s'impose aux communes d'asseoir désormais un nouveau mode de gestion (la délégation ou l'affermage). Plusieurs acteurs interviennent au tour du dispositif de gestion de l'eau potable dans le moyen-Couffo. Il s'agit de la commune, du fermier ou d'un délégataire selon le mode de gestion choisi et le type d'ouvrage. Pour le fonctionnement des FPM, la commune a pour rôle de :

- déléguer la gestion du FPM à un délégataire ;
- s'assurer que le délégataire entretient bien le point d'eau ;

- déléguer la gestion d'un stock de pièces détachées à un privé ;
- percevoir une redevance pour payer l'entretien préventif et les grosses réparations
- Le délégataire, responsable de la distribution de l'eau, il
- assure la gestion du point d'eau et son maintien en bon état
- fait l'entretien régulier du point d'eau et de ses abords
- prend en charge les petites réparations de la pompe dans les meilleurs délais et paie une redevance à la commune (3000 à 5000)
- En ce qui concerne l'Organisation du service public de l'eau potable à partir des AEV, la commune
- délègue la gestion de l'AEV à un fermier (contrat)
- suit la gestion de l'AEV grâce aux comptes rendus mensuels des fermiers à des visites de contrôle
- s'assure que le fermier fait l'entretien régulier de l'AEV (entretien BF, vidanges et changement de filtres des groupes
- donne son agrément à un maintenancier qui intervient sur l'AEV
- assure le renouvellement du système de pompage et la protection du périmètre de captage
- réalise des extensions du réseau

Le fermier

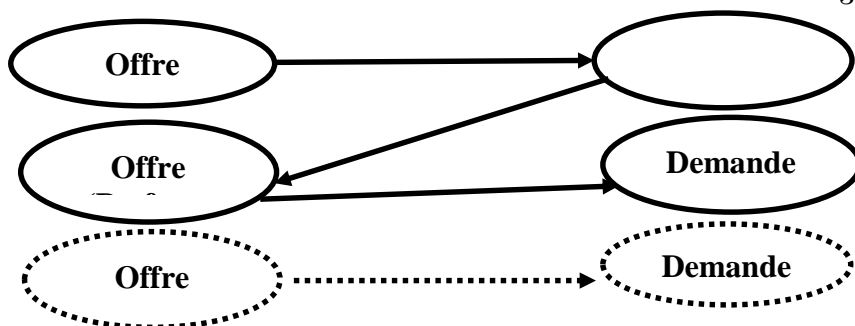
- Gère l'AEV à la satisfaction des usagers
- Fait l'entretien courant (BF, groupe, château d'eau)
- Répare dans les meilleurs délais (réseau, BF, groupe électrogène, etc.) en faisant appel à un plombier ou à maintenancier agréé par la commune

Chaque fin de mois, il rend compte à la commune et Verse actuellement deux redevances à la commue

Discussions

A l'instar des autres pays du monde, le Bénin a pris des mesures visant la réduction du problème de la pénurie d'eau potable sur l'ensemble du territoire en général, puis en milieu rural en particulier, et ceci, à travers l'adoption et l'application des politiques publiques dans ce secteur. A cet effet, l'Etat, à travers ses services déconcentrés, a initié des politiques d'approvisionnement en eau potable dans les milieux ruraux. C'est ce qui explique la réalisation d'une multitude d'ouvrages d'AEV depuis 1990. L'approvisionnement en eau potable à partir des Adductions d'Eau Villageoise (AEV) s'est rapidement développé dans le moyen-Couffo ces dernières années. D'après le dernier recensement initié par la Direction Générale de l'Eau, il existe actuellement plus de 642 AEV sur l'ensemble du territoire national, dont 59 AEV sur l'ensemble du département du Couffo et 25 dans le moyen-Couffo. Ces AEV constituent une amélioration du niveau de service de l'eau potable dans cette région du Couffo. Pour l'Etat, le devoir de fournir un bon service d'eau potable à ses concitoyens de la base est sujet à des défaillances directe ou indirecte. Il s'agit de la mauvaise gestion de ces différentes infrastructures hydrauliques Selon (J.E.G.YETONGNON 2018 p18), la gestion de l'AEV est globalement rentable dans le Département du Couffo pour la période considérée (2010 à 2014) même si certaines communes n'ont pas pu atteindre cette rentabilité (Klouékanmé, Lalo, Toviklin) du fait de la mauvaise gestion de l'ouvrage. (S. Kaboré *et al*, 2002, p 18) fait état des insuffisances liées à la gestion des ouvrages d'approvisionnement en eau potable, longtemps caractérisées par des taux de panne et d'abandon des équipements anormalement élevés, atteignant et dépassant par endroit 50 %. Aussi (Etéka 2010, p 31) avertit-il, la gestion des AEV est caractérisée par des dysfonctionnements qui tirent leurs racines du fonctionnement institutionnel mis en place. Le service public d'eau potable dans le moyen-couffo présente en réalité des failles surtout au niveau du « jeu des acteurs » autour du système. Chaque acteur nourrit le désir de privilégier ses intérêts au grand contre celui de l'AUEP en charge de la gestion.

Le non-respect des règles de maintenance, d'entretien et d'hygiène qui va compromettre la qualité de l'offre du service d'eau potable ce qui provoque la baisse de la demande de la part des populations du moyen-Couffo qui se retournent vers leurs anciennes sources traditionnelles d'approvisionnement en eau malgré son caractère insalubre. Ceci agira sur les recettes et diminuera la capacité financière de l'AUEP de couvrir les éventuelles dépenses. Le schéma ci-dessous récapitule mieux cette dialectique.



Source : Enquête de terrain

La dialectique de l'offre et la demande

Les services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement sont placés jusque-là, sous la responsabilité des communes comme étant maître d'ouvrage. Elle doit alors trouver des moyens pour augmenter l'offre afin de satisfaire à toutes les demandes venant de la population. Pour fonctionner convenablement et répondre aux objectifs du service durable et accessible pour tous, le service public de l'eau doit satisfaire un certain nombre de critères. L'observation de l'évolution d'indicateurs pertinents et objectifs permettrait non seulement d'apprécier le fonctionnement du service mais aussi de prendre des décisions appropriées à partir d'informations approuvées et objectives. Le prix de l'eau, la disponibilité de l'eau à plein temps, la réparation régulière des pannes sont entre autres quelques indicateurs d'évaluation. Cette gestion qualifiée de professionnelle depuis 2006 et recommandée aux communes reste toujours à prendre dans le moyen-Couffo compte tenue de la propagation d'autres sources de qualité douteuse. Les mairies doivent veiller à une redynamisation de la gestion avant de solliciter les différents partenaires qui interviennent dans le secteur de l'eau pour la réparation des ouvrages en panne. Elles doivent aussi organiser des séances de sensibilisations pour un changement de comportement à l'endroit des communautés pour le paiement du service public de l'eau. (J.E.G.Yetongnon, 2018 p18) estime que la gouvernance des infrastructures hydrauliques (AEV) sur le développement ne peut produire des effets durables que par le biais de l'utilisation des outils de renforcement de capacités des différents acteurs ; à sa maîtrise qui sont d'une part, développés sur la base des besoins de chaque groupe d'acteurs, et d'autre part, mis à la disposition de ces derniers de manière à les aider à s'en approprier. Cette démarche s'avère utile en vue de sensibiliser et d'informer les

différents acteurs sur l'importance de la bonne gestion des ouvrages hydrauliques. Seul l'affermage permet de pérenniser la gouvernance durable des Adductions d'Eau Villageoises dans le Département du Couffo. Il importe aussi que les communes du moyen-Couffo mettent en place un cadre de concertation des acteurs en eau et assainissement. Ce cadre se réunira régulièrement et fera des propositions à l'autorité pour un changement significatif. De plus les communes veilleront à séparer les services chargés de la gestion de l'eau potable des autres services pour un suivi efficace. Enfin promouvoir le renforcement des communautés en infrastructures d'approvisionnement en eau potable, et assurer une gestion efficace de ces infrastructures afin de garantir la pérennité du service public de l'eau.

Conclusion

En dépit des progrès et mécanismes de développement du secteur de l'eau au Bénin, il est indispensable de soutenir les mesures durables afin d'améliorer les conditions de vie des populations. L'accès durable à l'eau potable dépend de beaucoup de facteurs, et pas seulement des infrastructures réalisées mais aussi la gestion économique et stratégique. Les ressources en eau, qu'elles soient pluviométriques, souterraines, sont disponibles dans les communes. Cependant le secteur est confronté à des difficultés quant à la demande et l'offre. Cette situation handicap l'exploitation judicieuse des infrastructures et l'approvisionnement correct en eau des populations. La gestion inéquitable des ouvrages développés dans les communes. Ces modes de gestions ont des effets néfastes sur l'approvisionnement en eau des populations. Il s'agit entre autres des effets des conflits socio-politiques, de l'augmentation du prix de vente de l'eau consommée par les populations de ces localités. Pour pallier à ses conflits économiques et politiques, il y a lieu de revoir la répartition spatiale des ouvrages hydrauliques, de promouvoir une gestion participative et aussi appliquer les principes de GIRE dans les communes. La question de l'eau est donc à double volets : demande et l'offre. Si sa disponibilité quantitative apparaît comme une préoccupation majeure, l'exigence de sa qualité n'en demeure pas moins. Car elle peut être aussi un vecteur de plusieurs conflits. Pour cela l'accès garanti à l'eau potable est un besoin essentiel pour tous. Cette gestion des infrastructures hydrauliques n'est pas en synergie avec les principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ; principes dont la mise en œuvre se traduit par la prise en compte des volets tels que l'assainissement, l'aménagement des points d'eau, l'amélioration du cadre de vie, l'accès à l'eau potable.

Références bibliographiques

Adrien AFOGBOLO, 1996. Qualité bactériologique des eaux de puits en milieu rural africain: cas de la sous-préfecture de Grand-Popo au Bénin Info CREPA, n014, p. 8- 11.

Alain BONNASSIEUX et Fabrice GANGNERON (2011) *des mini-réseaux d'eau potable : entre enjeux politiques et arrangements locaux. Le cas de la commune de Djougou au Bénin*

André ADOMOU. (2008) *Décentralisation et Gouvernance de l'eau potable en milieu rural au Bénin: cas de la commune de Toffo*, Université de Bouaké et Institut Universitaire du Bénin, mémoire de DESS développement et gestion de projet

René AYEKOWI (2006) : *Contribution des ONG internationales à la réduction de la pauvreté dans un cadre décentralisé : cas de la commune de la commune de Lalo*

BAH-AGBA RAFIOU (2014), *gouvernance locale et approvisionnement en eau potable dans les milieux ruraux au Bénin: cas de la commune de Tchaourou*, mémoire de maîtrise en développement régional en vue de l'obtention

Jean-Paul CHARVET et al (2000) : *Dictionnaire de géographie humaine*, Editions Liris, Paris, 190 p.

CTA (1999) : *Gestion de l'eau agricole, Rapport de séminaire Aniane*, France.

Alain DEZETTER, (1998) : *Le modèle de simulation et de planification Hydram en gestion des eaux*, ORSTOM, p 33-34

FAO : *Anthologie du droit coutumier de l'eau, étude législative*, n° 58 Rome, 465 p.

GAZZO, Y. (1985) : *Les politiques de l'eau*. Economicaed

HAADI-SUD (2002) : *Etat des lieux des infrastructures hydrauliques et d'assainissement dans la commune de Lalo*.

Yélognissè Coffi HOUEHA, 2007. *L'amélioration des conditions d'accès à une eau potable pour l'eau de boisson dans les milieux ruraux du Bénin : étude des pratiques locales*. Mémoire, Montréal, Université du Québec à Montréal. 105p.

Bernard HOUNMENO, 2006. « Gouvernance de l'eau potable et dynamiques locales en zones rurales au Bénin », Développement Durable et Territoire, dossier 6,

Jean - Louis COUTURE (1999) : *Etude documentaire sur la gestion de l'eau en Afrique Sub-Saharienne et région Caraïbes* ; CTA, Pays Bas, 37 p.

Sikirou Adam KOLAWOLE, Michel BOKO, (1983) : *Le Bénin*, Sodimas Edicef, 95 p

Luc Le Barbé et al (1993) : *Les ressources en eaux superficielles de la République du Benin*, ORSTOM, MONOGRAPHIES HYDRO LOGIQUES n° 11, Paris ;

MMEH, (2005) : *Stratégie Nationale de l'Approvisionnement en eau potable en milieu rural du Benin 2005-2015*,

MISD (2000) : *Recueil des lois sur la décentralisation*

PADEAR (2000) : *Guide de formation des structures de gestion des points d'eau*.

PADEAR (2005) : *Document de base pour la formation des Maires sur la stratégie nationale d'AEP en milieu rural*.

PNUD et Banque Mondiale (1996) : *Evaluation du programme de l'eau et de l'assainissement*

Plan de Développement Communal de Lalo (2004) PROTOS (2004) : *Etude sur la gestion des ouvrages hydrauliques d'alimentation en eau potable dans les villages accompagnés par PROTOS Cotonou et les services départementaux de l'hydraulique du Mono Couffo*.

SERHAU SA (2006) : *Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune (SDAC) de Lalo*

Judith YETONGNON Éric Georges (2018) *la gestion durable des adductions d'eau villageoises dans le département du Couffo du Benin : quelle gouvernance ?*

NOTE A L'INTENTION DES CONTRIBUTEURS

DEZAN est la revue scientifique du Département de Sociologie-Anthropologie de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin. De sa dénomination «dézan» signifiant «rameau» en langue béninoise «fɔngbé», elle est représentative de la symbolique du changement social en culture africaine. De ce fait, la **Revue DEZAN** se donne pour vocation première de contribuer à une configuration décloisonnée des sciences de l'homme et de la société, pour une synergie transversale et holistique génératrice d'une interdisciplinarité plus fertile à un développement convergent où l'endogène et l'exogène sont en parfaite cohésion. Elle paraît au rythme de deux numéros par an. Les articles y sont rédigés en français, anglais, allemand, ou en langues nationales africaines.

Le comité de lecture est habilité à accepter pour publication ou non les articles soumis. Chaque article est résumé en une page au plus assorti de cinq mots clés du travail. Le manuscrit de 20 pages au plus est soumis en exemplaire original, recto seulement, saisi à l'intérieur d'un cadre de frappe 21 x 29,7; police Times New Roman, point 12, interligne 1,5. Il est accompagné d'un CD-RW ou d'une clé USB comprenant les données. Chaque auteur est appelé à donner son adresse électronique et son institution d'attache. Les cartes et les croquis sont scannés et notées de façon consécutive.

L'usage de l'Alphabet Phonétique International pour transcrire les termes en langues nationales est vivement conseillé. Les références bibliographiques dans le texte sont faites selon l'approche Van Couver ou Harvard dans une parfaite harmonie selon le choix de l'auteur. Chaque auteur apporte une participation de **30.000F**.



ISSN 1840-717-X DU 4ème trimestre
Dépôt Légal N°6378 du 4ème trimestre

Impression : Centre des Publications Universitaires
(Université d'Abomey-Calavi) Tél. : (00229) 95 91 57 61
République du Bénin